

Charleroi, le 23/08/2024

Rue de la Rivelaine, 21  
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11  
info@aviq.be

[www.aviq.be](http://www.aviq.be)

A l'attention des pharmaciens,

Département Santé-Direction :  
Surveillance des Maladies Infectieuses  
Nos réf. : AVIQ/SAN/DSMI/AD/08.2024  
Personne de contact : [surveillance.sante@aviq.be](mailto:surveillance.sante@aviq.be) - 071 33 77 77

**Objet** : Mise à jour MPOX à la suite du RMG du 19/08/2024

Chers confrères, Chères consœurs,

La MPOX est une maladie initialement présente chez l'animal, notamment chez des rongeurs dans certains pays d'Afrique (principalement en Afrique centrale et de l'ouest), et qui circule désormais chez l'être humain.

C'est une zoonose émergente, c'est-à-dire une maladie transmise de l'animal à l'humain.

On distingue deux principaux types du virus MPOX :

- Le clade I présent dans le bassin du Congo en Afrique centrale ;
- Le clade II présent en Afrique de l'Ouest.

Le clade II comporte deux sous-clades, dont le clade IIb est le variant prédominant responsable depuis 2022, d'une épidémie de MPOX à l'échelle mondiale et qui touche de nombreux pays hors d'Afrique.

Depuis 2023, une épidémie causée par le virus du MPOX clade I continue à sévir en République démocratique du Congo :

Depuis le début de l'année 2024 et jusqu'au 9 août, 14 719 cas suspects et 2 822 cas confirmés ont été signalés sur le continent africain, dont 517 décès (létalité 3 %). Il est important de noter que ces éclosions pourraient être plus importantes que celles signalées en raison d'une sous-détermination ou d'une sous-déclaration.

Le clade MPOX Ib, qui a été détecté pour la première fois en RDC et signalé en avril 2024, a également été détecté dans des cas confirmés au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et au Kenya.

Des cas de variole simienne ont été signalés dans 23 des 26 provinces de la RDC. Selon l'OMS, la majorité des cas ont été signalés dans les régions du centre et du nord de la RDC : Equateur, Mai-Ndombe, Sankuru et Tshopo.

La transmission chez l'humain du virus Mpox, se fait :

### **1 - De l'animal à l'Homme**

Par contact direct avec des lésions cutanées, des liquides organiques (comme le sang ou la salive) ou des muqueuses d'un animal infecté, par exemple par des morsures ou des griffures ou lors de la préparation ou de la consommation de viande insuffisamment cuite (p. ex. de la viande de brousse).

### **2 - De personne à personne**

- Par contact direct avec des lésions cutanées, des liquides organiques (comme le sang, la salive ou le sperme) ou des muqueuses (yeux, bouche, gorge, organes génitaux, zone périanale) d'une personne infectée, par exemple :
  - Par contact lors de la prestation de soins ou par contact sexuel.
- Par les voies respiratoires, notamment par contact avec des gouttelettes infectées produites par la parole, la respiration, la toux et les éternuements.
  - Il n'est pas impossible que la transmission de la mpox se fasse par voie aérienne, bien que ce ne soit pas le principal mode de transmission. D'autres données probantes sont nécessaires pour déterminer si la maladie peut se transmettre par voie aérienne.

Il est important de souligner que nous manquons encore de données scientifiques sur la transmission par voie aérogène.

- D'une personne enceinte infectée au fœtus.

### **3 - Vecteurs passifs**

Par contact direct et non protégé avec des surfaces ; du tissu (p. ex. vêtements, linge, serviettes) ; des objets (p. ex. rasoirs, ustensiles, aiguilles, jouets sexuels, brosses à dents) qui ont été en contact avec une personne ou un animal atteint de MPOX.

En Belgique, l'évaluation du risque faite par le RAG et confirmée par le RMG, ce 19 aout 2024, est la suivante :

- La probabilité d'infection est considérée comme élevée pour tous les voyageurs qui ont des contacts avec les communautés touchées.
- Pour les contacts étroits de cas importés possibles ou confirmés, La probabilité d'infection est également considérée comme élevée, quel que soit le type de contact étroit.
- L'impact en cas d'infection est considéré comme faible (auparavant : faible à modéré) sur la base de nouvelles preuves indiquant que la gravité clinique n'est pas plus élevée pour le clade Ib que pour le clade II, comme on le pensait auparavant. Il est à noter que c'est le clade I, endémique en Afrique centrale, qui est associé à un taux de mortalité plus élevé selon les études réalisées en Afrique centrale

Compte tenu de la combinaison de la probabilité d'infection et de l'impact en cas d'infection, le risque global est modéré :

- Pour les personnes qui ont eu des contacts étroits avec des cas importés possibles ou confirmés
- Pour les voyageurs vers les zones touchées qui ont eu des contacts étroits avec les communautés touchées.

Le risque reste faible en Belgique et pour les voyageurs qui se rendent dans les régions touchées et qui n'ont pas de contacts étroits avec les communautés touchées.

L'identification rapide des nouveaux cas et la surveillance sont indispensables à la réduction du risque de transmission interhumaine.

Les symptômes sont polymorphes mais la présentation clinique la plus souvent rapportée est une éruption cutanée préférentielle, mais non exclusive, en région anogénitale ou au niveau de la muqueuse buccale, isolée, précédée ou accompagnée d'une fièvre ressentie ou mesurée ( $>38^{\circ}\text{C}$ ), de céphalées, d'adénopathies ou d'une odynophagie. La plupart des personnes présentent des symptômes légers, et l'infection est spontanément résolutive.

La Direction de Surveillance des Maladies Infectieuses de l'AVIQ **recommande** :

- Une attention particulière sur la symptomatologie ayant trait au MPOX chez des patients en provenance de la RDC et Afrique centrale en général ;
- La déclaration dès suspicion clinique et sans délai à l'AVIQ via l'appliquatif Trace In Wal ;
- La réalisation d'un prélèvement sur lésion (en fonction de la situation). Sciensano dispose d'un PCR MPOX qui couvre le Clade I et le typage si la PCR de screening s'avère positive ;

Les meilleurs échantillons pour l'amplification PCR et l'isolement sont le matériel prélevé sur les lésions cutanées, notamment :

- Les écouvillons de la surface ou du liquide des lésions ;
  - Les croûtes des lésions (galles) ;
  - Les tissus provenant de plusieurs lésions (il n'est pas nécessaire de soulever la croûte formée sur la lésion avant de procéder au prélèvement). Voir en annexe 1 la liste des laboratoires désignés pour l'envoi des échantillons.
- L'isolement du patient, dès que possible et pour une durée de 21 jours, jusqu'à cicatrisation des lésions. L'isolement à domicile du patient est recommandé si l'état clinique général du patient le permet
  - Un traitement symptomatique reposant sur la prévention de la surinfection, du traitement de la douleur, et de la prévention des cicatrices inesthétiques.
- Le dépistage des infections sexuellement transmissibles, si contexte de rapports

sexuels non protégés.

Quant à la vaccination post-exposition, nous attendons un nouvel avis du CSS (NITAG) dans les prochains jours. Conformément à la coordination interfédérale entre toutes les entités, nous demandons aux médecins de contacter la Direction de Surveillance des Maladies Infectieuses de l'AVIQ en cas d'exposition à risque. Cela nous permettra d'évaluer chaque situation au cas par cas et de décider de l'opportunité d'une vaccination post-exposition en attente de recommandations actualisées du Conseil Supérieur de la Santé.

- L'information du patient de la nécessité de :
  - Prévenir ses contacts du risque de contamination (pour qu'ils s'autosurveillent et qu'ils se vaccinent, le cas échéant).
  - Respecter l'isolement, les mesures de limitation des interactions sociales, de maîtrise des risques de transmission et les mesures d'hygiène
  - Procéder à l'autosurveillance des symptômes pour les voyageurs pendant leurs séjours en RDC (et pays voisins) et éviter les risques de se faire contaminer par le virus du MPOX (Eviter les contacts avec les rongeurs, lésions cutanées et matériels souillés, liquides biologiques d'une personne infectée ou suspecte).

Les critères de vaccination (en cours de réévaluation par le Conseil supérieur de la Santé) seront disponibles sur notre site internet (<https://www.aviq.be/fr/mpox>) ainsi que toute mise à jour concernant l'évolution de la pathologie.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, nous vous présentons, chers confrères, chères consœurs, nos meilleures salutations.

La Direction de la surveillance des maladies infectieuses

## Annexe 1/ Liste des laboratoires autorisés

- LABORATOIRE DE BIOLOGIE CLINIQUE SART-TILMAN
  - RIZIV num: 8-62700-18-998
  - Location: LIEGE
- CH REGIONAL DE LA CITADELLE
  - RIZIV num: 8-62730-85-998
  - Location: LIEGE
- CHU - UCL - NAMUR - SITE GODINNE LABORATOIRE
  - RIZIV num: 8-91605-19-998
  - Location: GODINNE
- UZ KUL - LABORATORIUMGENEESKUNDE
  - RIZIV num: 8-24700-91-998
  - Location: LEUVEN
- INSTITUUT TROPISCHE GENEESKUNDE - KLINISCH REFERENTIELABORATORIUM
  - RIZIV num: 8-11704-89-998
  - Location: ANTWERPEN
- LHUB-ULB LABORATOIRE BIOLOGIE CLINIQUE
  - RIZIV num: 8-26678-53-998
  - Location: BRUXELLES
- REGIONAAL ZIEKENHUIS JAN YPERMAN - LABO KLINISCHE BIOLOGIE
  - RIZIV num: 8-33606-12-998
  - Location: IEPER
- AZ DELTA LABORATORIUM
  - RIZIV num: 8-36609-16-998
  - Location: ROESELARE
- CLINIQUES SAINT-LUC - DEPT LABOS CLINIQUES
  - RIZIV num: 8-26750-78-998
  - Location: BRUXELLES
- UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS BRUSSEL - LABO VOOR KLINISCHE BIOLOGIE
  - RIZIV num: 8-29636-05-998
  - Location: BRUSSELS
- JESSA ZIEKENHUIS - CAMPUS VIRGA JESSE - KLINISCH LABORATORIUM
  - RIZIV num: 8-71615-27-998
  - Location: HASSELT • AML BVBA
  - RIZIV num: 8-11653-43-998
  - Location: ANTWERPEN
- UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS ANTWERPEN - LABORATORIUM
  - RIZIV num: 8-11603-93-998
  - Location: EDEGEM

- AZ SINT JAN BRUGGE-OOSTENDE AV - LABORATORIUMGENEESKUNDE
  - RIZIV num: 8-31628-50-998
  - Location: BRUGGE
- O.L.V. ZIEKENHUIS - AALST - KLINISCH LABORATORIUM
  - RIZIV num: 8-41658-11-998
  - Location: AALST
- AZ SINT LUCAS GENT KLINISCH LABORATORIUM
  - RIZIV num: 8-44696-77-998
  - Location: GENT
- CENTRUM VOOR MEDISCHE ANALYSE
  - RIZIV num: 8-13656-77-998
  - Location: HERENTALS

NB: Les échantillons des résultats positifs doivent être transférés aux laboratoires de référence MPOX (UZ LEUVEN et MIT ANVERS) pour une identification du type clade I ou clade II